



Création d'une cellule de pilotage et mise en place d'un Organisateur d'activités

PROJET BANCAL !

L'avis rendu à l'unanimité (📎) par les représentant.es du personnel de Réunion.1 démontre que le projet de la direction régionale présente des fragilités importantes et qu'il ne peut pas être déployé en l'état sans mesures correctives importantes.

Pour la CGT, le projet de la direction régionale, dans sa forme actuelle, n'est pas suffisamment construit et objectif. L'expertise parle d'un projet trop théorique, risqué en l'état, le terme « bancal » est clairement mentionné dans le rapport.

Malgré l'avis des élus, la direction a maintenu son objectif de déployer son projet coûte que coûte. Cependant, elle devra répondre aux préconisations des élus.

Ne pas le faire serait donner un coup de frein au dialogue social. Ne pas le faire, c'est prendre le risque de déclencher une bombe sociale à retardement.

Un projet insuffisamment préparé et documenté

Le principal constat du rapport est que le projet présente plusieurs lacunes importantes.

La CGT considère que l'absence de certains documents traduit un manque de préparation du projet et que le refus de transmettre d'autres documents constitue une entrave caractérisée au bon déroulement de l'expertise et de la consultation du CSE.

L'organisateur d'activités n'est pas une « solution miracle »

Le rapport CEDAET évoque un risque d'effet baguette magique, où l'organisateur d'activités serait censé résoudre à lui seul des problèmes plus larges liés au management, à l'organisation et au pilotage éditorial.

Les attentes autour de ce futur poste sont particulièrement importantes : pilote, coordinateur, référent, vigie, facilitateur des arbitrages.

Pour la CGT, le risque est donc que les missions et responsabilités du poste soient surdimensionnées par rapport aux moyens réellement disponibles.

Les expériences des autres stations d'Outre-mer montrent que le modèle doit être adapté

L'expertise CEDAET a étudié les organisations mises en place notamment en Guadeloupe, Polynésie et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le constat est qu'il n'existe pas réellement de modèle unique applicable partout. Chaque station a adapté l'organisation « pilotage – planification – organisation d'activités » à son contexte local, parfois en s'éloignant fortement du modèle initial, voire en abandonnant le poste d'organisateur d'activités.

En conclusion, la CGT interpelle la direction régionale de Réunion.¹ sur le risque de réorganiser la planification en cellule de planification unique sans résoudre les dysfonctionnements situés en amont, et de faire peser sur le futur organisateur d'activités et les équipes de la cellule une responsabilité excessive.

La CGT demande à la direction de revoir sa copie et de sursoir à la mise en place de ce projet tant que les préconisations et les demandes explicites des élus ne seront pas prises en compte.

La CGT fera tout son possible pour empêcher une nouvelle catastrophe sociale.

Saint-Denis, le 1er septembre 2026